



CSE SIEGE DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2026

DEMANDE D'UN CSE EXTRAORDINAIRE SERVICE MAQUILLAGE

Résolution du CSE France Télévisions Siège

Les élus du CSE Siège considèrent que les modifications de planification du service maquillage ne sont pas acceptables.

Désorganisation du service, tensions entre salariés, tensions avec les invités, perte de rémunération, fragilisation des intermittents.

Évoqué lors du CSE Siège de septembre 2026, nous considérons que les réponses de la direction ne sont pas complètes et relèvent de l'insincérité.

C'est pourquoi les élus du CSE Siège demandent que soit organisé un CSE extraordinaire sur ce point unique, pour pouvoir aborder la prise de décision et toutes les conséquences néfastes pour le service concerné et bien au-delà pour toute la chaîne d'info en continu Franceinfo canal 16.

VOTANTS : 22

POUR : 22

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Les organisations syndicales FO, CGC, CGT, CFDT, et SNJ s'associent

Paris, le 16 septembre 2026

Olivier Viratelle
Secrétaire adjoint du CSE Siège